

ABONNEMENT.

En Saumur :
 En un an 30 fr.
 En six mois 18
 En trois mois 9
 Poste :
 En un an 35 fr.
 En six mois 18
 En trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 d'insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 27 NOVEMBRE

Mort du roi d'Espagne

L'ambassade d'Espagne a reçu, avant-
 hier soir, à 9 heures, le télégramme sui-
 vant :

- « El Prado, 25 novembre, 1 h. soir.
- » Sa Majesté le roi est mort ce matin.
- » Don Alphonse a succombé à une phléisie accélérée par la dysenterie.
- » Le cabinet a présenté à la reine régente sa démission.
- » Les ministres continueront leurs fonctions en attendant la décision que la reine régente voudra bien prendre. »

Une dépêche de Bayonne donne, d'après le courrier de Madrid du 24 novembre, les nouvelles de l'état du prince qui était, ce jour-là, à toute extrémité.

La dépêche ajoute :
 « Les ministres, cinq médecins et toute la famille royale sont au palais du Prado (à quinze kilomètres de Madrid), où agonise le roi.

» Toute la garnison de Madrid a été mise sous les armes par ordre du gouvernement. Il est défendu de laisser passer les dépêches.

» L'alarme est générale.

Autre dépêche :

- « Madrid, 26 novembre.
- » Le drapeau noir flotte sur tous les édifices publics.
- » Des salves d'artillerie ont été tirées en signe de deuil.
- » La reine Christine a pris la régence du royaume en vertu de la Constitution.
- » M. Canovas, avant de quitter le pouvoir, aidera à la formation du cabinet Sagasta, que tous les monarchistes constitutionnels appuieront.
- » Le général Martinez Campos occupera le nord de l'Espagne avec 30,000 hommes. »

Le ministère Canovas est démissionnaire. M. Sagasta formera un nouveau cabinet avec le maréchal Jovella à la guerre; MM. Camacho, aux finances; Martos, aux affaires étrangères; Venancio Gonzalès, à l'intérieur. Tous sont libéraux.

MORT DU MARÉCHAL SERRANO.

Une dépêche de Madrid annonce également que le maréchal Serrano, duc de la Torre, est mort hier matin, à 4 heures 45.

ALPHONSE XII

SA VIE.

Alphonse XII était né à Madrid le 28 novembre 1857. Il était fils d'Isabelle II et de don François d'Assise; il reçut à son baptême les noms de François d'Assise-Fernand-Pie Jean-Marie-Grégoire-Pelage.

Il n'avait que onze ans lorsque, au mois de septembre 1868, sa mère fut renversée. Il la suivit dans l'exil et vint avec elle et don François d'Assise, son père, s'installer à Paris.

C'est là, dans l'hôtel Basilewski, aux Champs-Élysées, que sa mère abdiqua en sa faveur.

Tandis que le pouvoir passait en Espagne entre des mains bien diverses, le jeune prince termina son éducation en France, en Autriche et en Angleterre.

Le 30 décembre 1874, un pronunciamiento militaire porta au pouvoir le fils aîné d'Isabelle II sous le nom d'Alphonse XII. M. Canovas del Castillo prit la régence en attendant l'arrivée du prince.

Alphonse XII s'embarqua à Marseille le 7 janvier 1875 et arriva quelques jours après à Madrid.

Il conserva comme premier ministre M. Canovas; avec lui il combattit plusieurs années les carlistes.

Les Cortès élaborèrent en 1876 la nouvelle constitution qui établissait le gouvernement constitutionnel.

Alphonse XII avait épousé, en premières noces, sa cousine, la princesse Mercédès, fille de M^r le duc de Montpensier. La jeune princesse mourut après quelques mois de mariage.

Son deuil expiré, Alphonse XII épousa l'archiduchesse Marie-Christine d'Autriche, qui lui a donné deux filles :

- 1° Dona Maria de las Mercédès-Isabelle-Christine-Alphonsine-Hyacinthe, née le 12 septembre 1880, princesse des Asturies;
- 2° Dona Maria-Thérèse-Isabelle, née le 13 novembre 1882.

La jeune princesse Dona Maria de las Mercédès-Isabelle-Christine, etc., âgée de cinq ans, est donc appelée à succéder à son père.

L'archiduchesse Marie-Christine prend la régence.

SA MALADIE.

Le roi souffrait depuis un an d'une tuberculose pulmonaire, d'une tuberculose intestinale et d'une tuberculose laryngée.

Depuis un mois, les aliments ne le nourrissant plus, il était tombé dans un état de faiblesse incroyable, qui, par les crises aiguës de ces derniers jours, devait le conduire à la mort.

Toute la famille était restée au Prado pour l'entourer de tous les plus grands soins. Sa mère, la reine Isabelle II, était toujours au chevet du malade.

Elle a été aidée dans cette tâche par S. M. la Reine, qui, enceinte de presque six mois, ne s'est pas épargnée une seule minute pour consoler de sa présence l'auguste malade.

À l'exception du président du conseil des ministres et du ministre de la guerre, tous les autres chefs de l'État sont depuis une semaine au Prado, auprès du Roi, considéré depuis huit jours comme perdu.

En prévision d'agitations éventuelles de la capitale, toutes les troupes de Madrid sont consignées dans leurs casernes. Leur esprit est excellent. Obéissant à leurs chefs, elles sont prêtes à empêcher tout mouvement révolutionnaire qui pourrait être tenté par les partis anarchiques.

Le général Lopez y Dominguez, neveu du général Serrano, qui est le chef reconnu du parti libéral, est déterminé à soutenir la dynastie et la régence de la jeune Reine.

La même décision a été prise par les membres les plus autorisés de l'opposition, qui se sont réunis chez M. Sagasta pour faire respecter la Constitution espagnole.

Le Roi avait eu une rechute la nuit de lundi et une nouvelle mardi soir. La nuit de mardi, il avait éprouvé une crise plus légère que celle de la nuit précédente et s'était un peu amélioré, et le dénouement était fatal.

SA MORT.

Le corps du Roi a été ramené à Madrid, où il sera exposé.

Le jour des funérailles n'est pas encore fixé.

La Reine, qui se trouve dans un état intéressant, n'a pas voulu quitter la chambre mortuaire, transformée en chapelle ardente, où prient la reine Isabelle et les princesses. Le duc de Montpensier est au Prado.

Tout le haut clergé de Madrid est allé porter à la famille royale les secours de la religion. Le Roi s'est éteint sans souffrances apparentes. Il s'était confessé la veille et avait reçu l'extrême-onction.

Toutes les églises sont pleines de monde. Le Roi était très-populaire en Espagne et très-aimé à Madrid.

Depuis dimanche, des prières publiques étaient dites dans toutes les églises pour le rétablissement de sa santé; pendant trois jours, elles continueront à être dites pour le repos de son âme.

M. Canovas a informé les gouvernements étrangers de la mort du Roi, et M. Eduayen leur a notifié la constitution de la régence, dévolue à la reine Christine jusqu'à sa dévance.

Les Cortès vont être immédiatement convoquées.

LA NOUVELLE REINE D'ESPAGNE.

Aussitôt après la mort du Roi, et conformément à la Constitution espagnole, la princesse des Asturies, Maria de las Mercédès, a été proclamée reine d'Espagne, sous la ré-

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE COMPAGNON INVISIBLE

Par ANAÏS SÉGALAS

VIII

L'IDÉE FIXE

Léopold, comme nous l'avons dit, n'était pas seul sur le paquebot qui l'avait ramené en France, le spectre du malheureux qu'il avait tué avait fait la traversée avec lui. Ils avaient débarqué ensemble sur le port de Havre; ils étaient venus ensemble à Paris. De temps à autre, il est vrai, le spectre disparaissait et laissait la vie et les distractions reprendre leur cours; mais il n'était que caché dans un coin du cœur, et tout à coup, au milieu d'un bal, d'un spectacle, d'un souper, il apparaissait et disait au malheureux jeune homme : « Me voilà. » Aussitôt il arrêtait le rire ou la saillie sur ses lèvres, et faisait trembler le verre de champagne dans sa main.

Ce n'était pas sans doute le spectre de Banco venant reprocher à Macheath de l'avoir fait assassiner et d'avoir tué Duncan de sa propre main; le duel à mort n'est pas ce qu'on appelle un assassi-

nat, c'est le meurtre régulier, avec garantie, non pas tout à fait du gouvernement, mais de l'usage, mais ce n'en est pas moins un meurtre. On n'a d'autre excuse que d'avoir exposé aussi sa propre existence, ce qui n'est pas non plus un grand mérite devant Dieu, qui ne donne à personne le droit de disposer de sa vie.

Les remords de Léopold étaient d'autant plus vifs que son adversaire avait consenti à choisir le pistolet, tout en y reconnaissant son infériorité; il avait donc en se battant contre lui une horrible chance de succès. Il se disait qu'il n'avait eu aucune cause grave pour provoquer ce duel, car c'était lui qui était le provocateur, c'était lui qui avait donné le soufflet, et pourquoi; pour un haussement d'épaules, une partie de billard refusée, une absurdité locale, à propos du dimanche. Il avait tué un homme uniquement pour une misérable question d'amour-propre froissé, car l'amour-propre des hommes est souvent d'une férocité de bête fauve; il se venge d'une piqûre d'épingle par un coup d'épée, d'un petit caillou qu'on lui jette, par une balle qu'il loge dans le corps.

Les défenseurs du duel eux-mêmes ne l'admettent que pour venger les outrages faits à la réputation, à la famille; ils disent avec emphase qu'on ne peut laver que dans le sang les taches faites à l'honneur. Quant à nous, nous n'admettons même

pas ce genre de réparation, qui consiste à s'égorger, et nous ne comprenons rien à ce blanchissage dans le sang.

Léopold, malgré la loyauté du combat, souffrait donc toutes les tortures du remords. On me dira bien qu'après une guerre les soldats qui reviennent vainqueurs ne ressentent pas ces remords terribles; mais d'abord ils ont combattu pour la défense du pays, et non pour une querelle personnelle et égoïste, puis ils ont envoyé leurs balles et leurs boulets au milieu d'un nuage de poudre et de poussière, à une masse groupés, éche-lonnés, à une masse qu'ils ne distinguaient même pas.

Mais quand il faut tirer, comme dans un duel, sur un homme qui se place à quelques pas de vous, quand vous voyez son visage, que vous entendez ses gémissements, que vous pouvez vous pencher sur son corps et voir la blessure mortelle que vous avez faite, il est impossible d'oublier son dernier regard, son dernier cri d'agonie, et de ne pas emporter avec soi, en quittant le terrain, cette image sanglante qui ne vous quitte plus.

S'il en était autrement, il ne faudrait pas faire du duel une chose aussi chevaleresque, et appeler précisément gens de cœur ceux qui n'en ont pas.

Cependant, depuis le jour où Léopold de Jouce-ray avait rencontré chez M^{me} d'Ervan cette char-

meuse qui s'appelait M^{me} Valentine Harwing, le supplice intérieur qui le torturait ne lui accordait plus de trêve. Il se sentait revenir à la vie, et souvent même à la joie rayonnante.

Il cherchait toutes les occasions de revoir la charmante jeune femme, soit le mercredi, chez M^{me} d'Ervan, soit chez Arabelle, dont elle était l'amie, et chez laquelle il la rencontrait sans cesse. Dès qu'il la voyait entrer, sa figure s'épanouissait; le salon, qui jusque-là lui semblait vide, prenait tout à coup un air de fête; elle le remplissait par sa seule présence; une personne qu'on aime vaut à elle seule toute une foule, comme un louis d'or vaut quatre cents petits sous.

Il se sentait attiré irrésistiblement vers cette ravissante créature, qui lui semblait aimantée. Chaque jour, il trouvait un charme de plus dans sa physionomie mobile, des étincelles de plus dans ses yeux et dans son esprit.

Le souvenir terrible de M. Burchell ne s'était pas effacé cependant, et le fantôme vengeur ne se mettait pas en grève; quand le malheureux y songeait le moins, le spectre se montrait tout à coup au fond de son âme et lui faisait entendre les derniers cris d'agonie; mais il y avait dans le cœur du jeune homme tant de sève, d'enthousiasme, tant d'ardente et jeune flamme, que la chanson de l'amour y résonnait malgré tout, et la plupart du temps couvrait tous les gémissements

gence de sa mère, la reine veuve Marie-Christine.

Si la reine Marie-Christine, qui est enceinte d'un troisième enfant, met au monde un fils, ce fils deviendra *ipso facto*, en vertu des lois et coutumes espagnoles, roi d'Espagne. De sorte que la reine Maria de las Mercedes est reine provisoire jusqu'aux couches de sa mère, et ne deviendra qu'alors reine définitive, si le nouveau-né est une fille.

LES CONDOLEANCES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

Le Président de la République, dès qu'il a été informé de la mort du roi Alphonse, a envoyé l'un de ses officiers d'ordonnance à l'ambassade d'Espagne et a adressé un télégramme de condoléances à S. M. la reine d'Espagne.

M. Grévy a aussi télégraphié à la reine Isabelle, qu'il connaît personnellement.

Le ministre des affaires étrangères a adressé à la reine régente un télégramme de condoléances au nom du gouvernement français.

M. de Laboulaye, notre nouvel ambassadeur en Espagne, partira immédiatement pour son poste.

La présence des représentants de la France est indispensable au moment où, par suite de la mort d'Alphonse XII, l'Espagne peut, d'un jour à l'autre, devenir le théâtre de graves événements.

Chronique générale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

À 2 heures 30, le baron de MACKAU monte à la tribune (mouvement de vive attention). Il présente au président du conseil une observation sur l'invalidation des élections de Tarn-et-Garonne (mouvement de désappointement).

Le gouvernement aurait l'intention de précipiter la convocation du Congrès; cela ne doit pas être avant qu'on ait pourvu aux sièges des députés invalidés.

M. BRISSON réplique que le gouvernement n'entend s'engager en rien pour fixer la date du Congrès.

D'ailleurs, il n'y a aucun lien entre cette date et les élections de Tarn-et-Garonne.

M. DE MACKAU riposte que si pour les conseils municipaux la loi veut que les élections soient complètes, à plus forte raison pour l'élection du Président de la République. S'il n'y a pas là de lien légal, il y a certainement un lien moral, dont il faut tenir compte. (Assentiment et applaudissements à droite.)

À 3 heures 45, M. RENÉ BRICE développe son interpellation aux ministres de la guerre et de la marine au sujet de l'achat des blés étrangers au dépens des blés indigènes qui sont notoirement de qualité supérieure à ceux qui sont choisis, le transport leur faisant perdre de leur valeur native. Le discours est intéressant, mais promet d'être long.

du bruit de son refrain sonore et charmant.

Au lieu d'une idée fixe, il en avait deux qui cherchaient à se chasser mutuellement; mais l'image éblouissante de la jeune femme dominait de plus en plus en lui, elle envahissait la place, dans son cœur y gagnait du terrain et repoussait le fantôme. C'était le rayon de soleil qui faisait évanouir le spectre.

Léopold, sous les auspices d'Arabelle, avait obtenu la faveur d'être reçu chez M^{me} Harwing, et il en profitait avec un empressement passionné.

Quand on connaît l'adresse du bonheur, il est tout naturel de se présenter chez lui le plus souvent possible. Il s'apercevait bien que lorsqu'il arrivait, il y avait un éclair de joie dans les yeux de la jeune femme et une rougeur subite sur sa joue, et quand il se levait pour partir, elle disait: « Déjà! lors même qu'il avait passé une heure auprès d'elle. »

Cependant, il n'avait pas encore osé lui dire cette vieille phrase qui date du commencement du monde et qui semble trempée dans l'eau de Jouvence, tant elle reste fraîche et jeune; cette phrase qui semble un poème, non pas en trois chants, mais en trois mots: « Je vous aime. »

(A suivre.)

LES AVEUX OFFICIELS.

Les conservateurs, pendant la période électorale, ont affirmé — que nos finances étaient en déficit — que nous aurions à supporter de nouveaux impôts — que les opérations militaires continuaient au Tonkin et dans l'Annam.

M. Allain-Targé a nié et fait nier ces affirmations; M. Brisson les a reconnues vraies dans la déclaration qu'il a lue aux Chambres, et qu'on vient d'afficher dans toutes les communes de France.

Le hasard, qui est un grand metteur en scène, fera peut-être que, sur le même mur, les électeurs puissent lire les démentis préfectoraux sur les affiches blanches apposées du 4 au 18 octobre, et les aveux officiels de M. Brisson. Sur les premières, on lira encore ces mots: Il n'y a pas d'opérations militaires au Tonkin! Il n'est pas question d'y envoyer des renforts! Il n'y a pas de déficit! Des dégrèvements seront faits! au-dessus de la signature d'un préfet obéissant aux ordres de M. Allain-Targé, ministre de l'intérieur. Sur les autres, les phrases suivantes, signées par M. Henri Brisson, président du conseil des ministres, contresignées par le même Allain-Targé, s'étaleront, pour l'enseignement des électeurs:

« Les dépenses... n'ont pas trouvé leur compensation dans le rendement annuel de l'impôt. »

Voilà l'aveu officiel du déficit.

« Si les économies ne suffisaient pas, tout le monde l'affirme — le gouvernement n'hésiterait pas à demander de nouvelles ressources... »

Voilà l'aveu officiel des impôts prochains.

« La pacification des provinces du sud exige l'envoi de garnisons dans les citadelles des chefs-lieux. »

Voilà les aveux officiels des opérations militaires et des envois de renforts!

La simple comparaison de ces deux affiches établira à l'évidence le flagrant délit de mensonge dans lequel s'est mis le ministère des élections « libres, loyales et sincères. »

L'AMNISTIE. — Nous savons d'une source autorisée que le ministre de la guerre a déclaré à M. Brisson qu'il se retirerait immédiatement si le cabinet revenait sur sa détermination au sujet de l'amnistie demandée par l'extrême-gauche.

Nous apprenons d'un autre côté que la division vient d'éclater au sein de l'extrême-gauche à propos du projet d'amnistie de M. Clovis Hugues.

Les uns trouvent le moment inopportun et assurent que son auteur n'a d'autre dessein que de le faire enterrer. Les autres au contraire assurent que, si on se laisse entraîner par les discussions politiques d'un autre ordre, la question d'amnistie ne sera jamais abordée.

Il se confirme que M. Waddington, ambassadeur à Londres, va donner sa démission et qu'il sera remplacé par M. Ribot, candidat blackboulé aux élections dernières. Un autre blackboulé, M. Charmes, a été pourvu d'un des premiers postes de notre Foreign-Office. C'est étonnant comme M. Brisson respecte les indications du suffrage universel!

UNE PROPOSITION DE LOI. — On parle du prochain dépôt par M. Sabatier, député d'Oran, d'une proposition tendant à déclarer que les parents au-delà du 5^e degré n'héritent pas. Leurs biens feraient retour à l'État ou plutôt au département pour œuvres d'instruction et de bienfaisance.

La commission mixte des armes et engins de guerre vient de recommander à l'attention du ministre de la guerre un nouveau ballon d'une assez petite dimension, appelé « ballon militaire ».

Il peut être mis en état d'ascension dans un délai de trente minutes au plus. On peut le transporter, à la suite de l'armée, avec tous ses agrès et appareils, sur une voiture à deux chevaux.

LES SYMPTÔMES. — Un fait anormal se produit depuis l'ouverture de la session devant l'entrée du Palais-Bourbon, dit le Petit Jour-

nal. Qu'il y ait séance publique ou non, une foule de curieux se presse, quai d'Orsay; elle est de plus en plus houleuse et récalcitrante.

Mardi, un groupe d'ouvriers a voulu franchir la grille de la cour d'enceinte, et les huissiers de service ont eu grand-peine à le maintenir. Quelques députés de Paris reconnus au passage ont été salués par les cris de: « Vive la République! Des réformes! »

M. le baron de Mackau, président des droites et député de l'Orne, a fait savoir à M. Brisson qu'il comptait lui adresser une question au sujet de la date à laquelle seraient convoqués les électeurs de Tarn-et-Garonne.

M. de Mackau trouve qu'il est de toute justice de procéder aux nouvelles élections de ce département avant la réunion du Congrès, afin que les élus puissent participer à l'élection présidentielle.

Cette question a dû être posée hier devant la Chambre.

FIN DE L'AFFAIRE MARIOTTI. — Le dossier de Mariotti, auquel était joint le rapport de MM. Brouardel, Descouts et Motet, médecins légistes, a été transmis lundi à M. Benoist, juge d'instruction.

Ce magistrat, après avoir pris connaissance du rapport du parquet et du rapport des médecins légistes, a rendu, mercredi soir, une ordonnance de non-lieu en ce qui concerne l'attentat commis par Mariotti contre M. de Freycinet.

Mariotti, d'après la déclaration des médecins légistes, est inconscient de son attentat, étant atteint de la folie de la persécution.

L'ordonnance de non-lieu ne rend pas la liberté à Mariotti, qui est considéré comme un fou dangereux.

Il sera conduit à l'asile Sainte-Anne, où il restera en traitement pendant un mois ou deux; après quoi, il sera ramené dans son pays natal, à Nessa, en Corse.

LES AVEUX DU TEMPS

« La République croule sous les fautes des républicains. »

— Qui dit cela ?

— Le Temps!

Dans l'enquête à laquelle se livre ce journal sur les causes qui ont amené la défaite des candidats républicains, nous voyons que les populations ont voté pour les conservateurs, parce que la République a

1^o Opprimé la religion;

2^o Ruiné l'agriculture;

3^o Fait la guerre du Tonkin.

De l'aveu du Temps, telles sont les trois causes principales de l'échec des républicains.

Sur l'oppression des consciences, voici ce que dit le Temps:

« Notre échec général est dû à plusieurs causes. La première et la plus importante de toutes, c'est cette espèce de taquinerie que l'on faisait au clergé, à la religion, en défendant aux instituteurs l'enseignement du catéchisme et en enlevant les crucifix. »

En second lieu, les Jésuites chassés. Le clergé a su habilement profiter de ces fautes, pour faire pénétrer dans l'esprit de nos populations ignorantes et fanatiques des campagnes que ce n'était là que le commencement des persécutions dont l'Eglise allait être l'objet.

« L'application de la loi scolaire, la suppression de l'enseignement du catéchisme dans les écoles, ont été la cause d'une irritation très-vive parmi les populations. »

« A la suite de quelques entretiens avec les paysans, j'ai acquis cette conviction que la suppression de l'enseignement du catéchisme dans les écoles les gêne matériellement autant qu'elle froisse leurs sentiments religieux. »

Sur la crise agricole:

« Une cause de notre échec, c'est la crise agricole qui, depuis longtemps, pèse sur le pays. Je l'ai dit maintes fois; il n'y a qu'une plainte, soit dans notre monde commercial, soit dans notre monde agricole, et nos députés ont eu le tort de rester sourds à ces plain-

tes et de ne pas venir en aide à l'agriculture; aussi, ils l'exploient. »

« Depuis plusieurs années, les récoltes sont tombées à des prix qui ne rémunèrent plus la culture. Ça ne va pas. Et, par un mouvement d'instinct, on voulait autre chose que ce qui existe maintenant, dans la vague espoir que ça irait mieux. »

Sur la guerre:

« Je n'ai point manqué, auprès de toutes les personnes que j'ai consultées, de m'informer de l'influence que notre campagne de l'Extrême-Orient avait eue sur l'esprit des électeurs. Voici ce que m'a répondu à ce propos l'un des candidats républicains battus: »

« Si je pouvais établir une proportion, je dirais que l'ingérence du clergé soutenant la coalition monarchiste a été de 80 0/0 dans notre échec. Les autres causes, y compris le Tonkin, ont eu une influence que j'estime à 20 0/0. »

Ce que dit le Temps, nous l'avons dit bien souvent; mais de la part d'un journal républicain, cette constatation de discrédit dans lequel est tombée la République ne manque pas de piquant.

Le Temps reconnaît que l'échec des républicains est dû aux sottises et aux crimes de la République; il avoue que les populations, remontant à la cause de leurs souffrances, ont voté contre les républicains. « DANS LE BUT DE CHANGER DE GOUVERNEMENT. »

La confession du Temps est fort intéressante. Peu importe après cela que le Temps s'en prenne au clergé et cherche à conjurer le péril monarchique...

La République croule sous ses fautes: Voilà ce que le Temps a parfaitement démontré.

EDMOND BÉRAUD.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 novembre.

Les affaires sont assez animées: on discute les éventualités possibles en Espagne. Peu à peu cependant les cours se relèvent. Le 3 0/0 est à 79.95, l'amortissable à 81.30, le 4 1/2 0/0 nouveau à 108.10.

On demande le Crédit Foncier à 4,315 fr. Le titre est rare et la spéculation qui en a vendu imprudemment est obligée d'en chercher sur le marché du comptant. Les opérations de prêts hypothécaires et communaux sont toujours très-actives et s'élevaient, pour la semaine, à la somme de 4 millions 776,320 fr.

L'épargne achète de grandes quantités d'obligations communales 1880 et foncières 1885. Pour ces dernières, le délai de versement de 50 fr. expire le 30 novembre.

La caisse des Dépôts et Comptes courants reste très-ferme à 600 fr.

La Société Générale se tient à 450 fr. Le Panama est offert à 405.75. Les chances d'obtenir l'autorisation d'émettre des obligations à lots diminuent de jour en jour.

En actions de chemins de fer, on cote: Est 777.50, Nord 1,500, Orléans 1,317.50, Ouest 840.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

École de Cavalerie de Saumur.

Par décret du 24 novembre, sur la proposition du ministre de la guerre:

M. Gaudin de Villaine, capitaine de cavalerie breveté, sous-directeur des études et professeur adjoint d'art militaire et de topographie à l'École d'application de cavalerie, a été promu au grade de chef d'escadrons (choix). Affecté au 9^e dragons pour y occuper l'emploi de major.

Par décision ministérielle du 24 novembre:

M. Bougon, capitaine au 22^e dragons (breveté), a été désigné pour occuper l'emploi de capitaine sous-directeur des études et professeur adjoint d'art militaire et de topographie à l'École d'application de cavalerie.

Par décret du 24 novembre, sur la proposition du ministre de la guerre, ont été promus au grade de sous-lieutenant les élèves-officiers de l'École de cavalerie dont les noms suivent:

M. Gondallier de Tugny (4^e chasseurs d'Afrique), affecté au 41^e chasseurs.

M. Michaux (16^e dragons), affecté au 19^e dragons.

M. Crélin (1^{er} dragons), affecté au 6^e dragons.

M. Poirel (4^e hussards), affecté au 10^e hussards.
M. Pimont de Cécire de Honnaville (21^e dragons), affecté au 7^e cuirassiers.
M. de Froissard-Broissia (3^e chasseurs d'Afrique), affecté au 14^e dragons.

TRAMWAYS SAUMUROIS.

Les terrassements des tramways sont faits depuis le Jagueneau jusqu'à Beaulieu.
M. Monprofit a également été mis en possession des terrains sur la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent. Il est probable qu'un autre chantier va prochainement être ouvert de ce côté.

EMPRUNTS DES DÉPARTEMENTS.

Le gouvernement vient de soumettre à la Chambre :
Un projet de loi autorisant le département de Maine-et-Loire à emprunter une somme de 408,000 fr., applicables aux travaux d'achèvement de l'École normale d'institutrices ;
Un projet de loi autorisant le département d'Indre-et-Loire à emprunter une somme de 405,450 fr., applicable à l'installation d'une École normale d'institutrices ;
Un projet de loi autorisant le département des Deux-Sèvres à emprunter une somme de 240,000 fr., applicable aux frais de reconstruction de l'École normale d'institutrices de Parthenay.

Plusieurs négociants sont indécis sur la question de savoir si la mention « payable le... prochain », dont l'insertion est tolérée sur les factures admises à circuler par l'intermédiaire du service des postes, avec le bénéfice de la modération de taxe, pouvait être reproduite sur les relevés de compte.

Les bureaux compétents du ministère consultés ont décidé que la mention dont il s'agit, reproduite sur les relevés de compte, devait être considérée comme un « avis de traite » passible de la taxe des lettres.

LES COUPONS DE RENTE.

Le ministère des finances vient de donner le même couleur aux coupons du 3/0/0 et aux coupons du 4/2.

C'est une modification bien malheureuse, car à première vue il est absolument impossible de faire une distinction entre ces deux titres.

ET MIMBRÉE ?

A propos des voleurs de poules, le rédacteur du *Journal de Maine-et-Loire* a demandé à plusieurs avocats pourquoi l'on ne procédait pas envers Mimbrée comme envers un simple malfaiteur en fuite, que l'on condamne par contumace.

L'affaire Mimbrée est instruite et le voleur erre librement en Anjou ou ailleurs, comme un honnête homme, sans qu'aucun jugement de flétrissure l'atteigne.

Personne, dit la feuille angevine, n'a pu répondre à notre question d'une manière satisfaisante.

CHUTE DE QUINZE MÈTRES. — Le 19 novembre, dans l'après-midi, un ouvrier couvreur appelé Babin, Louis, demeurant à Ancenis, était monté sur l'église de Liré.

Tout à coup l'échelle plate sur laquelle il s'appuyait pour son travail glissa et entraîna le malheureux dans sa chute. Babin tomba d'une hauteur d'au moins quinze mètres. Tout le monde le croyait mort. Un médecin appelé immédiatement près de l'ouvrier déclara que ce dernier n'avait reçu que des contusions sans gravité.

UN BŒUF VOLÉ. — Dans la soirée du 20 novembre, M. Rousse, Jean, cultivateur au Fief-Sauvin, avait réuni plusieurs amis qu'il ne congédia que vers minuit. Un voleur profita de cette circonstance pour pénétrer dans les étables de la ferme et y dérober le plus beau bœuf.

Le lendemain, c'était marché à Cholet. M. Dabin, André, cultivateur à Andrezé, en se rendant à ce chef-lieu d'arrondissement, fit à moitié route la rencontre d'un individu qui conduisait un bœuf. L'inconnu aborda le cultivateur en lui demandant combien valait la bête.

Après avoir examiné l'animal, M. Dabin engagea l'inconnu à conserver le bœuf pendant quelque temps, attendu qu'il paraissait

fort fatigué et perdait ainsi une partie de sa valeur.

« Je voudrais bien, répondit le conducteur, mais je suis tracassé par mes créanciers et il me faut absolument de l'argent. » Alors M. Dabin entra en marché et acheta le bœuf pour 400 fr., somme qu'il remit immédiatement au vendeur.

Le lendemain, le cultivateur d'Andrezé apprit qu'un bœuf avait été volé au Fief-Sauvin ; aussitôt il fit prévenir le propriétaire qui reconnut sa bête. M. Dabin lui remit le bœuf sans hésiter.

Le voleur est un individu de 30 à 35 ans, pâle de figure, maigre et d'une taille au-dessus de la moyenne.

(*Journal de Maine-et-Loire*.)

On mande de La Rochelle qu'un certain nombre de maires révoqués se proposent de poursuivre le préfet de la Charente-Inférieure, pour les avoir calomniés dans ses arrêtés de suspension dont pas un n'est basé sur un fait vrai.

SUCCÈS CONSERVATEUR.

Une élection au conseil d'arrondissement de Vannes (Morbihan) a eu lieu dimanche dans le canton de Sarzeau.

M. Caillibotte, candidat conservateur, a été élu par 943 voix contre 615 données à M. Nicol, candidat républicain.

C'est un siège gagné par les conservateurs.

UN NOUVEAU MÉDICAMENT.

Lundi dernier, 23 novembre, une présentation fort intéressante a occupé une partie de la séance à l'Académie des Sciences.

Elle a trait à la découverte d'un nouveau médicament pour le cœur. La substance dont il est question n'est autre que la spartéine ou alcaloïde du genêt (*spartium scoparium*).

Ce liquide est huileux, amer, insoluble dans l'eau, très-alcalin, et forme avec l'acide sulfurique un sel cristallisable, soluble dans l'eau, dont M. Germain Sée vient d'étudier l'action thérapeutique.

Le sulfate de spartéine, donné en solution aqueuse à la dose de 0 gr. 10, produit des effets remarquables sur le cœur sans troubler en quoi que ce soit ni la digestion ni le système nerveux. M. Germain Sée a cité plusieurs observations démonstratives et a présenté à l'Académie des tracés sphygmographiques qui donnent la mesure en quelque sorte mathématique de l'action du médicament sur le pouls et sur le cœur. Il résulte des nombreuses recherches du savant professeur que le sulfate de spartéine, administré dans les maladies cardiaques, produit trois effets caractéristiques et constants. Le premier, qui est le plus important, c'est le relèvement du cœur et du pouls ; sous ce rapport, le genêt ressemble à la digitale et au muguet, mais son action est infiniment plus marquée, plus prompte et plus durable.

Le deuxième effet, c'est la régularisation immédiate du rythme cardiaque troublé ; aucun médicament ne saurait être comparé au sulfate de spartéine à cet égard. Le troisième effet, c'est l'accélération des battements du cœur. Tous ces phénomènes apparaissent au bout d'une heure ou de quelques heures au plus et se maintiennent trois ou quatre jours après la suppression du médicament. Pendant ce temps, les forces générales augmentent et la respiration devient plus facile.

Le sulfate de spartéine semble donc une précieuse acquisition thérapeutique. Il est indiqué chaque fois que le myocarde a fléchi, soit parce qu'il a subi une altération de son tissu, soit parce qu'il est devenu insuffisant pour compenser les obstacles à la circulation. Lorsque le pouls est irrégulier, intermittent, arythmique, le sulfate de spartéine rétablit rapidement le type normal. Quand enfin la circulation est ralentie, le médicament paraît immédiatement obvier à ce trouble fonctionnel tout en maintenant ou en augmentant la force acquise du muscle.

Lundi prochain, il sera mis en vente, à l'ÉPICERIE CENTRALE, de la Choucroute de Strasbourg au prix de 25 c. le 1/2 kil. Le même article sera vendu tout préparé et garni de jambon et de saucisses en boîtes de 500 gr. et 4 kil. ; on n'a besoin que de le réchauffer au moment de servir.

BIBLIOGRAPHIE

LE CHIEN. Histoire naturelle. Races diverses. Reproduction. Élevage. Dressage. Maladies. Principaux termes de vénerie, par A. LARBALETRIER. — Prix : 1 fr. — Librairie LE BAILLY, 6, rue Cardinale, Paris.

Résumer l'histoire du Chien sous toutes ses faces, en écartant tous les détails oiseux, pour insister particulièrement sur ceux qui présentent un caractère pratique réel ; en un mot, résumer ce sujet de telle sorte qu'il puisse intéresser tout le monde, tel est le but que s'est proposé l'auteur.

Tous ceux qui aiment le Chien, tous ceux qui réclament ses services, soit qu'ils l'emploient à la chasse, à la garde de leurs troupeaux ou de leur maison, tous les amis de nos frères inférieurs liront ce petit ouvrage avec plaisir, et ils y trouveront, de plus, d'utiles renseignements. Le sommaire placé en tête de cette note en dit d'ailleurs assez.

Ajoutons que 16 jolies vignettes accompagnent le texte.

MUSIQUE FRANÇAISE.

Lasse des valse allemandes, c'est avec un élan patriotique que la France accueille Madone de Rubens, la nouvelle valse, le grand succès de Jules Klein.

Jamais en effet le maître français n'a été mieux inspiré, pas même dans ses plus jolies valse : *Vierge de Raphaël*, *Parfums Capiteux*, *Nuage de Dentelle*, *Diamant du Cœur*, *Lèvres de Feu*, *Patte de Velours*, *Au Pays Bleu*, *Larmes de Crocodile*, *Neige et Volcan* ou *Pazza d'Amore*.

Nos salons s'animent donc cet hiver aux sons harmonieux de la Madone de Rubens, des polkas Cœur d'Artichaut, Peau de Satin, Coup de Canif, de la mazurka *Radis Roses* et de *Royal-Caprice*, gavotte Louis XV.

Quant à *Fraises au Champagne*, ce gracieux chef-d'œuvre vient de paraître admirablement transcrit pour Violon et Piano par Ad. Herman, ainsi que pour Flûte et Piano, par le même (3 fr. chaque).

Paris, COLOMBIER, 6, rue Vivienne. Chaque œuvre franco contre 2 fr. 50 c. en timbres-poste. A Saumur, chez M^{me} MERCIER-FISCHER.

Nous sommes heureux d'annoncer l'apparition d'un livre précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître.

Il a pour titre DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE d'hygiène publique et privée, et est publié par le docteur Paul Labarthe, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable si justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris : MM. Beni-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fort, Fano, Galippe, Garrigou-Desarènes, Jules Guérin, Landrieux, Labarthe père, Marchand, Monin, Péan, Poyet, Robinet, de Soyre, etc.

Ce dictionnaire contient : — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie ; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer ; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits ; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents ; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards ; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE est illustré de 1000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco, au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 francs. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.)

En vente la 31^e série.

ÉTRENNES

La Mode Illustrée, journal de la famille, sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Si l'on veut offrir une étrenne qui est peu coûteuse et représente une somme notable, celle des économies qu'elle permet de réaliser, une étrenne agréable, utile, se répétant une fois par semaine pendant toute l'année, et formant à la fin un recueil consulté avec profit par tous les membres de la famille, il faut donner un abonnement d'un an à la Mode illustrée. Oncles et tantes, parrains et marraines, amies de la famille, qui si souvent êtes embarrasés quand il s'agit de choisir d'une étrenne, offrez celle qui de toutes est la moins coûteuse et la mieux accueillie : la Mode illustrée.

Ce journal paraît chaque semaine et donne par an plus de 2,500 gravures sur bois ; 24 grandes planches contenant plus de 500 modèles nouveaux de patrons, en grandeur naturelle, de vêtements de

toutes sortes et de tout âge ; articles d'ameublement, romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris.

Prix pour les départements : 1^{re} édition, 14 fr. par an ; 4^e édition, 25 fr. — Pour l'Union postale : 17 fr. la 1^{re} édition, et la 4^e, 30 fr.

On peut s'adresser également aux bureaux de poste et aux libraires.

Assez, assez de publicité ! Nous savons bien que les Pilules suisses sont les meilleures contre les maladies de l'estomac, se disent quelques lecteurs qui ont parfaitement raison. Ils oublient seulement que ce remède populaire guérit aussi d'autres maladies, et nous croyons rendre service en publiant certaines guérisons obtenues dans notre contrée. Lisez et peut-être y trouverez-vous un cas semblable au vôtre, ce sera un bon exemple à suivre. Luché, Sarthe, le 28 juin 1885. Ayant déjà employé de vos bonnes Pilules suisses et les trouvant excellentes contre les inconviens occasionnés par l'impureté du sang, je vous prie de m'en faire parvenir au plus tôt deux boîtes à 1 fr. 50. Jaunay Constant ; à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Théâtre de Saumur

Direction : J. BRETON.

Lundi 30 novembre 1885,

MANON

Opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux, paroles de MM. Henri Meilhac et Philippe Gille, musique de JULES MASSENET.

Décor peint par M. ALLAIN

MEUBLES, ACCESSOIRES, COSTUMES NEUFS.

1^{er} acte, 1^{er} tableau : l'Arrivée du coche à Amiens ;
2^e acte, 2^e tableau : la Chambre de Manon.
3^e acte, 3^e tableau : la Fête au Cours la Reine.
3^e acte, 4^e tableau : le Parloir du séminaire Saint-Sulpice.
4^e acte, 5^e tableau : la Salle de jeu de l'hôtel Transylvanie.
5^e acte, 6^e tableau : la Route du Havre.

Distribution :

Le chevalier des Grioux.....	MM. Goffoël.
Lescot.....	Dechesne.
Le comte des Grioux.....	Neveu.
Guillet de Morfontaine.....	Ometz.
De Brétigny.....	Vincent.
Manon.....	M ^{me} s Dorlan.
Pousselle.....	Dulaurens.
Javotte.....	Savigny.
Rosette.....	Vandermeiren.
La servante.....	Bérangère.
L'hôtelier.....	MM. Allamand.
Un sergent.....	Démon.
Un soldat.....	Pascaud.
Le portier.....	Derousseau.

Joueurs, croupiers, gardes, voyageurs, voyageurs, marchands, marchandes, dames dévotés, promeneurs, promeneuses, cuisiniers, seigneurs.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 28 novembre

LES PETITS MOUSQUETAIRES, opéra-comique en 3 actes et 5 tableaux, par MM. Paul Ferrier et Jules Prével, musique de Louis Varney.

Dimanche 29 novembre

MANON, opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux, musique de Massenet.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 29 novembre

MARCEAU, drame en 8 actes.

AUX PERSONNES QUI ONT DES DOULEURS

Bains de Vapeur

AVIS Il est universellement reconnu que rien ne guérit mieux les Rhumes de cerveau ou de poitrine, douleurs, points de côté, lombagos, qu'un Bain de Vapeur. — Bien des personnes, avant d'avoir fait usage de ces bains, en redoutent les effets. — Rien au contraire n'est plus agréable, et, dans nos salons de vapeur, on peut se promener, lire, jouer et passer ainsi quelques heures aussi salutaires qu'agréables.

Tous les jours, Bains de Vapeur
17, rue du Marché-Noir, 17, SAUMUR

INJECTION BROU

ZINCO SATURNINE 40 ANS DE SUCCÈS
La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. la flacon.
J. FERRÉ, Ph^o, 107, rue Richelieu, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE
UN CLOS
Terre et Vigne,
Entouré de murs, avec petit pavillon,
appelé le
CLOS - GROLLEAU
Situé commune de Saumur, au lieu dit
Les Châteaux,
D'une contenance de 3 hectares
15 ares 60 centiares.
S'adresser à M. Dézé, propriétaire
(855)

A CÉDER
Présentement ou pour Noël
prochain,
BONNE ÉPICERIE
A laquelle on pourrait joindre un débit.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Pour la Saint-Jean ou
Noël 1886
UNE VASTE MAISON
Place Saint-Pierre, n° 18,
Avec cour, servitudes et deux très-
grandes caves à l'abri des inondations.
Ferait un très-beau magasin.
Transformations au gré du preneur.
S'adresser à la Ville de Paris.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
En totalité ou par parties,
MAISON
Située rue du Port-Cigongne
et rue des Capucins,
Avec vastes servitudes, cour, beau
jardin bien affrui, pompe, etc.
S'adresser, pour visiter, à M^{me}
veuve GOUBERT, au pavillon, rue des
Capucins.

A CÉDER
Boucherie-Charcuterie
Située à Saint-Florent, près
Saumur.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
CINQ CHIENS COURANTS
Briquets, très-bons.
S'adresser au bureau du journal.

CABINET D'AFFAIRES
DE
M. G. DOUSSAIN
Syndic de faillite,
10, rue des Basses-Perrières.

Liquidations et attermolements.
Recouvrements et renseignements.
Consultations absolument gratuites.

FABRIQUE D'AGRAFES
A ressort à double mentonnet
POUR
COUVERTURES EN ARDOISES
Nouveau système perfectionné
Supprimant tous les inconvénients des crampons dans
les voliges,
Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ
M^d de bois du Nord et du Pays
Inventeur et seul Fabricant
Quai Saint-Nicolas, n° 13,
à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement
de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres
systèmes de permettre d'enlever, de
sur les couvertures, les ardoises avariées,
de les remplacer par de nou-
velles sans mutiler les agrafes ni les
déranger en quoi que ce soit de leur
place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier
galvanisé et en cuivre rouge, qualité
supérieure, aux prix les plus réduits,
suivant les cours des matières pre-
mières. (833)

M. HOULARD, FILS
Propriétaire et négociant à Saumur,
rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clien-
tèle, que d'après la baisse qui vient
de s'effectuer sur les vins, il offre de
très-bons vins rouges vieux et nou-
veaux du pays, depuis 75 francs la
barrique, et du vin blanc depuis 50
francs; par 1/2 pièce, 3 francs en
plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

CIDRES
Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nom-
breuse clientèle qu'il reçoit des
cidres et poirés de première qualité.
Livraison par barrique et petit fût à
domicile.

Magasin Pichat, place du Roi-René,
et rue Nationale, 18. (799)

Offres et Demandes

UN HOMME sérieux et actif de-
mande **une place de régis-
seur pour propriétés**; connaît
la vente du bois et la culture des
terrains.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE ménage, femme
cuisinière, homme connaissant service
intérieur, sachant conduire et pou-
vant s'occuper des travaux de la terre.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un homme sachant
conduire, s'occupant au besoin du
service intérieur et connaissant les
travaux de la terre et des vignes.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE **une domes-
tique** sérieuse, pouvant offrir de
bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme
de 13 à 15 ans pour **apprendre
un état**.
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de 17 ans
demande une place.
S'adresser au bureau du journal.

Plus d'Intermédiaires

Plusieurs groupes de Fabricants de Draps, de
Velours et Fouritures servant à la Confection
des Vêtements pour Hommes, ayant résolu de
vendre directement au public, ont décidé d'en-
voyer **gratuit** les échantillons de leur Fabri-
cation à toutes les personnes qui en feront la
demande. De ce rapport direct entre le Fabri-
cant et le Consommateur résulte une sérieuse
économie, conséquence inévitable de la suppres-
sion des intermédiaires onéreux qui augmentent
d'une façon considérable le prix de vente.
Les demandes d'échantillons doivent être
adressées au seul représentant autorisé :
M. BEAUTIER, 10^{bis}, r. de Brosse, PARIS

INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger
Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de
Cubéba! **L'Injection Peyrard** est
la seule au monde ne contenant aucun
principe toxique, ni caustique, guérissant
réellement en **quatre à six jours**.
Rapport: « Plusieurs médecins d'Alger
ont essayé l'**Injection Peyrard** sur
232 Arabes atteints d'écoulements récents
ou chroniques, dont 80 malades depuis plus
de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à
2 ans; le résultat inouï a donné 231 gué-
risons radicales après 6 à 8 jours de traite-
ment. Un deuxième essai fait sur 184
Européens a donné 184 guérisons »
Chez l'inventeur, **E. PEYRARD**,
Place du Capitole, Toulouse.
Dépôt à Saumur, ph^{ie} GABLIN.

EN VENTE
ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE
(Arrondissement de Saumur)

P. GODET

Éditeur, Imprimeur-Libraire.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, JAVAUD, GUILLEMET et GIRARD, à
Saumur, et chez M^{me} veuve FILLOCHEAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix: 10 centimes.

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, SEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

par par
mois mois

Fr.

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 NOVEMBRE 1885.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture préc ^e	Dernier cours.		Coture préc ^e	Dernier cours.		Coture préc ^e	Dernier cours.		Coture préc ^e	Dernier cours.
3 %	80	79 95	Est	777 50	777 50	Obligations.			Gaz parisien	520	520
3 % amortissable	81 45	81 30	Paris-Lyon-Méditerranée	1932 50	1931 25	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	315	517 50	Est	372	373
3 % (nouveau)			Midi	1170	1170	1865, 4 %	515 50	521	Midi	385	386
4 1/2 %	105 50	105 40	Nord	1505	1500	1869, 3 %	468 50	467	Nord	395 25	396 50
4 1/2 % (nouveau)	108 10	108 10	Orléans	1312 50	1317 50	1871, 3 %	399	398	Orléans	382 25	382 50
Obligations du Trésor	513	513	Ouest	845	840	1875, 4 %	513 50	512 50	Ouest	382 25	382 50
Banque de France	4790	4800	Compagnie parisienne du Gaz	1450	1452 50	1876, 4 %	513 50	513 50	Paris-Lyon-Méditerranée	382 50	384
Société Générale	448 75	450	Canal de Suez	2087 50	2090	1876, 4 %	513 50	513 50	Paris-Bourbonnais	361	361
Comptoir d'escompte	980	980	C. gén. Transatlantique	470	467 50	Bons de liquid. Ville de Paris	522	523	Canal de Suez	583	580
Crédit Lyonnais	520	520	Russe 5 0/0 1870	94	94	Obligations communales 1879	451	455			
Crédit Foncier, act. 100 fr.	1315	1315				Obligat. foncières 1879 3 %	448 50	447			
Crédit mobilier	197 50	195				Obligat. foncières 1883 3 %	366	366			

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		LIGNE DE L'ÉTAT															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR			
Heures	Minutes	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir	Direct soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Mixte soir		
3 heures	8 minutes																
6	55																
9	13																
1	25																
3	39																
7	15																
10	36																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.			
Heures	Minutes	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir		
3 heures	26 minutes																
8	31																
9	37																
12	48																
4	44																
7	4																
10	24																
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.																	

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.